

**Instruction DCS/PN/FOR n° 2008/01 du 30 avril 2008**

ministère de l'Écologie  
de l'Énergie  
du Développement  
durable  
et de l'Aménagement  
du territoire



**AUTORITÉ DE  
SURVEILLANCE**

direction générale  
de l'Aviation civile

direction du Contrôle  
de la Sécurité

sous-direction  
personnels navigants

bureau de la Formation  
et des Ecoles

Paris, le

Le projet de plan d'actions Approche non stabilisée (ANS) impose une sensibilisation particulière à la remise de gaz pendant les différentes formations et plus particulièrement pendant les qualifications de type.

Le projet d'instruction suivante devrait répondre à cette recommandation.

objet : Approches non stabilisées et remise de gaz.

Destinataires : Tous TRTO, FTO, instructeurs isolés délivrant des qualifications de type sur avions multi pilote, mono pilote HPA et formateurs d'instructeurs.

### 1-Introduction

La direction du Contrôle de la sécurité a organisé le 29 novembre 2006 un symposium consacré aux Approches non stabilisées (ANS) avec ses partenaires : direction des services de la Navigation aérienne (DSNA), Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), Air France, Corsair, en présence des principaux acteurs du transport aérien français. Le projet de plan d'actions nationales proposées dans le but de réduire les risques dans ce domaine a été validé lors de ce symposium.

La mise en oeuvre du plan d'actions fait apparaître plusieurs actions dans le domaine de la formation.

Cette instruction a pour but de répondre à ces actions afin d'améliorer la sécurité des vols.

### 2- Action requise

#### A - Pour TRTO.

Attendu :

**INCITER LES TRTO (dans les programmes de QT) et les COMPAGNIES (dans le cadre des entrainements périodiques) A FAIRE REALISER UNE RDG À HAUTEUR ELEVEE OU A HAUTE ENERGIE.**

.

Il est demandé aux organismes de formation d'insérer dans leurs cours les points suivants :

- un module théorique sur :
  - o la gestion de l'énergie en approche.

- Les remises de gaz (R/G) à haute énergie en particulier pour les avions dont la masse est faible en fin de mission, les R/G ordonnées avec une altitude de report proche.

D'autre part, il est conseillé d'insérer dans la phase pratique au moins une remise de gaz N moteurs à une altitude supérieur à 1500' ou une interruption d'approche ordonnée par le contrôle ou une R/G avion dit « léger » afin de sensibiliser les stagiaires à ce genre de situation.

B- Pour les organismes de formation dispensant des cours FI/CRI/IRI/TRI.

Attendu :

**INSERER UN MODULE DE SENSIBILISATION AUX ANS ENVERS LA POPULATION FI/CRI/TRI**

Il est demandé aux organismes de formation d'insérer dans leurs cours les points suivants :

- un module théorique sur :
  - la gestion de l'énergie en approche ;
  - sur l'intérêt de la gestion autonome par le stagiaire d'une remise de gaz
  - Les remises de gaz haute énergie en particulier pour les avions dont la masse est faible en fin de mission, les R/G ordonnées avec une altitude de report proche.
  - Insérer des modules sur la gestion des erreurs et des menaces (TEM)
- Le FCL intègre aujourd'hui certains types de formation basés sur les compétences et dispensés dans un environnement bien défini.

**Cette approche différencie l'entraînement aux compétences techniques (Training) et aux compétences non techniques (Training proficiency).**

Une sensibilisation sur ce type de formation peut être également introduite afin de préparer les futurs instructeurs aux évolutions de la réglementation et des méthodes pédagogiques avant 2009.

C- Pour tous les organismes de formation

Attendu :

**DEMANDER AUX ECOLES DE PILOTAGE DE LAISSER L'ELEVE NEGOCIER ET EFFECTUER UNE RDG, SEUL.**

**Quelque soit les pressions temporelles, économiques ou environnementales à l'issue d'une ANS, la Remise de Gaz est obligatoire**

Une sensibilisation à la remise de gaz à l'issue d'une ANS devra être systématique quelque soit le type de formation. La préparation ainsi que la décision de remise de gaz incombent aux stagiaires en formation non seulement dans les formations



AUTORITÉ DE  
SURVEILLANCE

avancées mais aussi dans les organismes déclarés. La RDG n'est pas qu'une suite d'actions prévues mais elle fait partie d'un projet d'action intégrant l'environnement et l'expérience du pilote.

Par ailleurs, la DCS demande aux organismes de formation initiale d'effectuer une décélération en descente et en palier de la vitesse de croisière jusqu'à la configuration atterrissage.

### 3- Délais et procédures d'application

L'application de cette instruction est immédiate pour tout nouveau cours à la QT multi pilote, mono pilote HPA et formateurs d'instructeurs présenté à l'approbation de l'Autorité au titre des textes FCL 1.

Pour tous les cours déjà approuvés, l'intégration de cette instruction devra être effective dans un délai de six mois, soit avant le 01 Novembre 2008.

Lors des différentes visites aux organismes une attention particulière sera apportée sur la sensibilisation aux ANS et RDG effectuée pendant la formation.

### 3- Fonds documentaire

Le GT ANS a publié de nombreux documents. En particulier le rapport BEA sur les ANS.

<http://www.bea-fr.org/itp/events/itaspecialans/itaspecialans.pdf>

[http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/actu\\_gd/ans/Les%20documents/ATTENDUS%20DOUBLE.pdf](http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/actu_gd/ans/Les%20documents/ATTENDUS%20DOUBLE.pdf)

[http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/actu\\_gd/ans/ans.htm](http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/actu_gd/ans/ans.htm)

[http://www.casa.gov.au/seminars/cbt/cbt\\_aviation.pdf](http://www.casa.gov.au/seminars/cbt/cbt_aviation.pdf)

FCL 1 sous partie K

Le Chef du Bureau Formation  
et Ecoles  
Monsieur Jean-Pierre MESURE